



Epinal, le 13 juin 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à la préparation du texte concernant les rythmes scolaires dans le premier degré, et sa parution annoncée suite au CTM qui se tiendra le 21 juin, le SE-Unsa 88 souhaiterait qu'une information claire soit donnée aux équipes enseignantes et aux collectivités sur les possibilités de changement, les conditions et le calendrier.

De plus, le prochain CDEN, qui entérinera les modifications de rythmes pour la rentrée 2017 est prévu le 20 juin, veille du CTM. Cela signifie-t-il donc qu'aucune école du département des Vosges ne pourra modifier ses horaires dans le cadre du nouveau décret pour la rentrée 2017 ? Le SE-Unsa 88 souhaiterait que le CDEN puisse se tenir à une date postérieure, afin de laisser le temps aux équipes enseignantes et collectivités de se réunir en conseil d'école extraordinaire après la parution du texte.

Vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à nos requêtes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'équipe du SE-Unsa 88,  
Marie SAVOY, sa secrétaire départementale.